



Impot foncier sur terrain non bati

Par **racine73**, le **23/07/2015** à **20:59**

Bonjour,

Ma mère est propriétaire d'un terrain non bati, issu d'un héritage, d'une donation du vivant de ses parents pour être précise; Depuis qu'elle en a fait l'acquisition, 5 ou 6 ans, elle n'a jamais payé d'impôt foncier sur ce bien; Que risque t-elle? Merci d'avance pour votre réponse

Par **goofyto8**, le **23/07/2015** à **21:44**

Bonsoir,

Elle ne paye pas d'impôt foncier, très probablement parce que la valeur locative de celui-ci est trop faible; et donc, elle n'est pas imposable sur ce bien non bâti.

Pour en avoir confirmation, envoyez par internet un courriel au centre des impôts fonciers de la région, en demandant **la fiche immobilière** correspondant à ce bien, dont vous indiquerez l'adresse exacte et le numéro de cadastre de la parcelle.

Ensuite, vous vérifierez sur cette fiche, qu'ils vous adresseront, si le nom de votre mère y figure bien.

Par **racine73**, le **24/07/2015** à **09:38**

Merci beaucoup pour votre réponse explicite;

Ma mère n'ayant jamais reçu aucun document fiscal relatif à ce terrain, dont la cession a été

faite chez le notaire, avec remise du titre de propriété, elle craignait d'être en faute pour non déclaration et non paiement des impôts qui en aurait découlé.
Je vais suivre votre conseil pour enfin lever le voile sur cette affaire;
Encore merci

Par **goofyto8**, le **24/07/2015** à **13:25**

bonjour,

[citation]Ma mère n'ayant jamais reçu aucun document fiscal relatif à ce terrain[/citation]

C'est normal. Il y a plusieurs années ils envoyaient chaque année, une feuille d'imposition foncière mentionnant :

A payer avant le 15/11/xxx :0 Euros - pas de taxe foncière à payer.

De nos jours,pour économiser des frais d'envois inutiles , ils n'adressent plus de document fiscal lorsque le propriétaire n'a rien à payer.